



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Bordeaux, le 17 novembre 2022

### **A630 et RN230 - Rocade de Bordeaux**

Communes de Bordeaux, Gradignan, Villenave d'Ornon, Bègles, Bouliac, Floirac, Cenon, Artigues, Lormont

L'État conduit des actions de sobriété énergétique sur les grandes infrastructures dont il a la charge.

Dans ce cadre, la direction interdépartementale des routes Atlantique (DIRA) va procéder à l'extinction de l'éclairage public sur la rocade Est de Bordeaux **à compter du lundi 21 novembre 2022**. L'éclairage public a déjà été supprimé sur la rocade Ouest depuis les travaux de mise à 2x3 voies en 2014.

Pour maintenir un bon niveau de sécurité routière pour les usagers, l'éclairage sera éteint en section courante mais sera maintenu au droit des grands échangeurs autoroutiers, ainsi que sur les deux grands ouvrages franchissant la Garonne que sont le pont d'Aquitaine et le pont François Mitterrand.

Cette action permettra d'économiser **1 400 MWh par an**, soit l'équivalent de la consommation annuelle de **300 foyers** et participera aux efforts attendus aux heures où le pic de consommation d'énergie électrique est le plus intense.

L'extinction de l'éclairage public en section courante de la rocade contribuera également à réduire la pollution lumineuse de l'agglomération.

Cette mesure fera l'objet d'un suivi qualitatif et quantitatif portant sur la sécurité routière dont le bilan sera partagé fin 2023.

### **Bureau de la communication interministérielle**

**Sophie Billa** : 06 07 62 05 99

Tél. : 05 56 90 60 18  
pref-communication@girondede.gouv.fr

2, esplanade Charles-de-Gaulle  
CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex